Carte d'identité

Les demandes de cartes nationales d’identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que pour les demandes de passeports biométriques.

Avec la pré-demande en ligne, les usagers n’auront plus à renseigner de formulaire papier au guichet de leur mairie, ce qui leur permettra de réduire leur temps de passage pour le dépôt de leur dossier.

Attention cependant, la pré-demande de carte d’identité ne dispensera pas l’usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d’empreintes et le dépôt de son dossier. **Veuillez prendre rendez-vous en ligne** sur la plateforme dédiée.

Pré-demandes en ligne

- Se connecter sur site de l’ANTS depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Remplir les renseignements nécessaires à l’instruction de la demande.
- Noter le numéro de pré-demande qui est attribué au terme de la procédure et qui sera demandé lors du passage en mairie.
- S’adresser à l’une des 35 mairies du Val-d’Oise équipées d’un DR pour prendre rendez-vous (ou à toute mairie équipée d’un DR sur le territoire national).
- Rassembler les pièces justificatives et vérifier la complétude de son dossier.
- Se présenter au guichet de la mairie équipée d'un DR après y avoir pris rendez-vous, pour y déposer les pièces et procéder à la prise d’empreintes digitales (attention certaines mairies sont sur rendez-vous).
- Venir retirer la carte d’identité dans la mairie où la demande a été faite (après avoir été informé de la mise à disposition du titre).

Liens utiles
Rendez-vous en ligne